



CHIFFRES-CLÉS DE L'ARTISANAT

2021



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG

L'ARTISANAT : UN SECTEUR DIVERSIFIÉ

L'Artisanat intervient dans tous
les domaines de la vie économique et sociale :

- ACTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION
 - PRODUCTEUR DE BIENS DE CONSOMMATION
 - SOUS-TRAITANT DE L'INDUSTRIE
 - MONTAGE, MAINTENANCE ET RÉPARATION DE PRODUITS DE TOUTES SORTES
 - PROTAGONISTE IMPORTANT DANS LE DOMAINE CULTUREL
 - PRESTATAIRE DE SERVICES
-

L'Artisanat est :

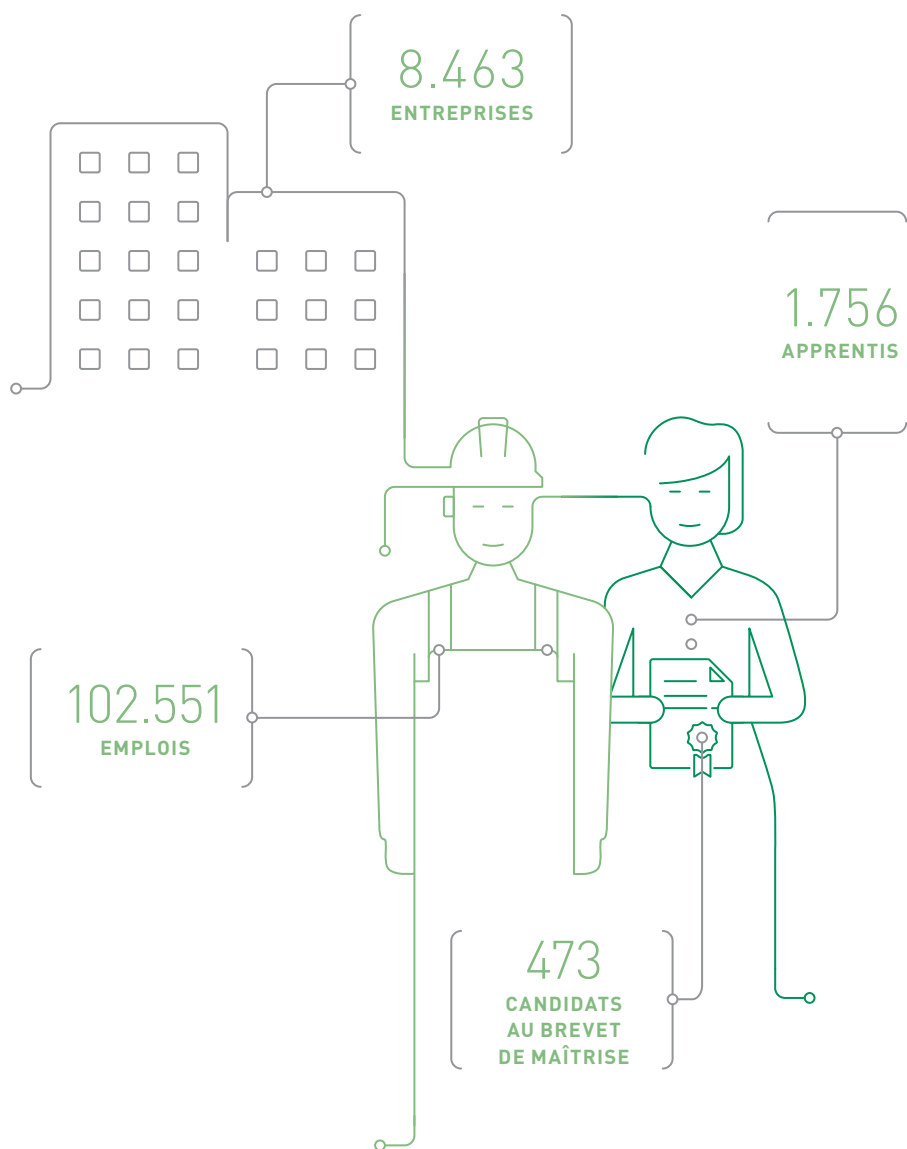
- LE PREMIER EMPLOYEUR DU LUXEMBOURG
- LA PREMIÈRE ENTREPRISE FORMATRICE

Remarque : le plus grand soin a été apporté à la rédaction de cette brochure.
Toutefois, la Chambre des Métiers décline toute responsabilité concernant les erreurs éventuelles.

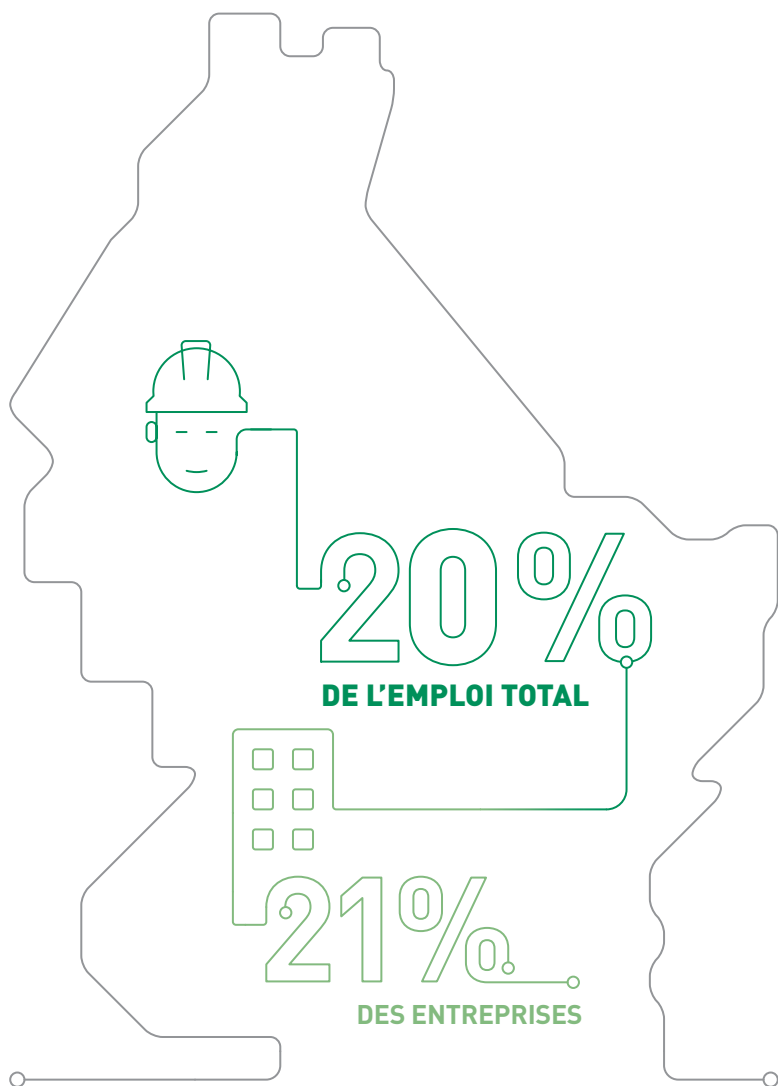
© Chambre des Métiers, mars 2022

Il est interdit, sauf accord écrit préalable de la Chambre des Métiers, de reproduire ou de traduire partiellement ou totalement le présent ouvrage.

L'ARTISANAT COMPTE DÉSORMAIS PLUS DE 100.000 EMPLOIS



PAR RAPPORT À L'ÉCONOMIE DANS SON ENSEMBLE L'ARTISANAT REPRÉSENTE



SOMMAIRE

L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS	P.6
RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE	P.8
FLUX DES SALARIÉS EN 2021 : UN LENT RETOUR À LA NORMALE	P.9
ÉVOLUTION CONJONCTURELLE : L'ARTISANAT POURSUIT SA RELANCE...	P.10
ÉVOLUTION CONJONCTURELLE : ... QUI EST PERTURBÉE PAR DES TENDANCES INFLATIONNISTES EN 2021	P.11
L'ARTISANAT DÉPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE	P.12
L'ARTISANAT : VECTEUR D'INTÉGRATION	P.13
LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT	P.14
ARTISANAT : TROIS QUARTS DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »	P.16
ARTISANAT : 80 % DES SALARIÉS OCCUPÉS PAR DES PME	P.17
LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE : UN DÉFI POUR L'ARTISANAT	P.18
L'ARTISANAT OFFRE DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE	P.19
LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES	P.20
TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN VECTEUR ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE L'ARTISANAT	P.23
LES ENTREPRISES TRIPLENT DE TAILLE APRÈS 5 ANS	P.24
RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN CLUSTERS	P.25
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT	P.26
ANNEXE : LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT	P.34

L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS

	1990	2000	2010	2020	2021	2020-21
Nombre d'entreprises	3.724	4.153	5.499	8.031	8.463	+ 432
Salariés	34.146	46.756	68.261	92.724	95.393	+ 2.669
+ Non-salariés ¹	4.705	4.409	4.727	6.854	7.158	+ 304
= Emploi total ²	38.851	51.165	72.988	99.578	102.551	+ 2.973
Taille moyenne	10	12	13	12	12	-

¹ Non-salariés = Indépendants + Aidants Familiaux

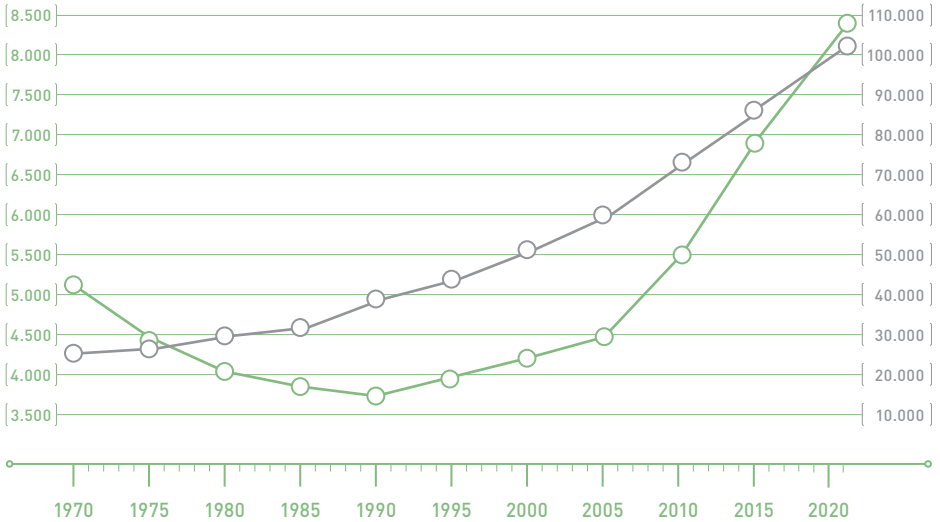
² Emploi total = Salariés + Non-salariés



ENTREPRISES



EMPLOIS



L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS

Depuis les années 90, **le nombre d'entreprises artisanales augmente constamment**. En 2021, l'Artisanat compte plus de 8.450 entreprises, soit une progression de 432 unités ou de 5%. Cette hausse notable peut s'expliquer par un effet de rattrapage. Or, en 2020, une hausse nette de seulement 253 entreprises mettait en évidence un ralentissement de la création d'entreprises face aux incertitudes engendrées par la crise COVID-19.

Cette création nette d'entreprises cache toutefois une réalité plus complexe comme elle est le résultat de 708 créations et de 276 radiations d'entreprises au cours de l'année 2021. Une explication plus détaillée concernant cette évolution se trouve à la page 8.

Si l'Artisanat occupait en 1970 quelque 25.000 personnes, il en emploie plus de 102.000 en 2021, soit une hausse annuelle moyenne de 2,8%. Il en résulte une augmentation de la taille moyenne des entreprises de 5 personnes en 1970 à 12 en 2021.

Or, malgré la crise sanitaire qui frappe de plein fouet la majorité des entreprises artisanales depuis mars 2020, l'Artisanat a réussi à augmenter son emploi. Il faut cependant noter que le programme de relance du Gouvernement luxembourgeois y a joué un rôle non-négligeable, notamment grâce au chômage partiel qui a pu sauver un grand nombre de postes de travail.

Qui plus est, l'évolution de la construction qui occupe un poids très important dans l'Artisanat peut masquer des évolutions divergentes au niveau des différents clusters artisanaux (cf. pp. 26-33).

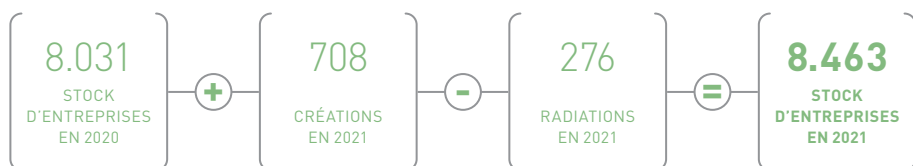
Ainsi, les secteurs de la construction et du nettoyage du bâtiment ont pu augmenter leur emploi en 2021. En revanche, la main-d'œuvre des clusters de l'alimentation et des soins à la personne diminue respectivement de 5% et de 2% sur cette période.

Cependant à moyen terme, l'Artisanat devrait faire preuve de résilience et ce en raison de plusieurs facteurs favorisant une relance rapide: l'augmentation progressive de la population, et donc du nombre de clients potentiels; une demande continue émanant d'autres secteurs, comme le secteur financier et l'industrie et enfin, la hausse ou du moins le maintien à un niveau élevé des investissements publics.

Néanmoins, de plus en plus d'entreprises ont des difficultés pour trouver les candidats recherchés. La pénurie de main-d'œuvre (qualifiée) est un défi majeur pour les entreprises artisanales qui risque de fragiliser le secteur à moyen terme (cf. p. 18)

À la page 9, le flux de salariés entrant et quittant le secteur artisanal est analysé plus en détail.

RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE



La **régénération du tissu économique constitue un sujet essentiel** pour l'Artisanat. En effet, c'est à travers la création d'entreprises nouvelles et la transmission/reprise d'entreprises existantes qu'il pourra à terme assurer sa pérennité. Dans ce contexte, il faut honorer l'esprit entrepreneurial des créateurs, en particulier pendant cette période difficile.

En effet, l'augmentation nette de 432 entreprises entre 2020 et 2021 résulte du différentiel entre 708 créations d'entreprises et 276 radiations au cours de l'année 2021. Ainsi, notons qu'en 2021, la création d'entreprises a été plus dynamique qu'une année auparavant, lorsque 608 entreprises avaient été créées. Ceci s'explique notamment à travers l'émergence de la crise sanitaire lors de laquelle bon nombre de créateurs potentiels ont sans doute préféré de reporter leurs projets de création d'entreprise.

On s'aperçoit que les créateurs d'entreprises optent le plus souvent pour le statut juridique de la société à responsabilité limitée (SàRL) (36%) ou de l'entreprise individuelle (36%). Cependant, la société à responsabilité limitée simplifiée (SàRL-S) devient une forme juridique de plus en plus attrayante pour les nouveaux artisans.

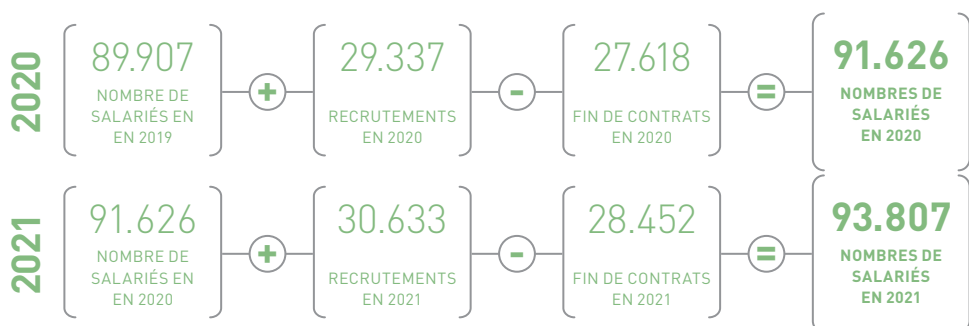
Une entreprise créée sur 4 revêt actuellement ce statut juridique. Le sujet est plus amplement développé à la page 14.

Au niveau des radiations, les statuts juridiques se présentent de façon assez similaire. Les entreprises les plus robustes sont les SàRL : même si 57% des entreprises artisanales revêtent ce statut juridique, elles comptent pour seulement 45% des radiations. Les entreprises individuelles comptent aussi pour 45% des radiations en 2021. Les SàRL-S semblent être plus fragiles. Une entreprise radiée sur 10 revêt actuellement ce statut juridique. Il faut noter que cette dernière forme juridique n'existe que depuis 2017 mais qu'elle représente déjà 7% des entreprises artisanales.

Par ailleurs, les statistiques montrent que l'âge moyen de l'entreprise au moment de la radiation est de 8 ans. Or, environ un tiers des entreprises radiées en 2021 n'ont pas atteint l'âge de 3 ans. À l'opposé, une entreprise sur 4 a eu plus de 10 ans au moment de la radiation.

Sur les 276 entreprises radiées en 2020, 58 entreprises ont fait faillite. D'autres raisons comprennent l'arrêt volontaire des activités ou encore le décès du gérant.

FLUX DES SALARIÉS EN 2021 : UN LENT RETOUR À LA NORMALE



Source : IGSS. La divergence entre ces données et celles des autres pages est due au fait que l'échantillon des entreprises considérées est différent ; calculs : Chambre des Métiers

À l'aide de données reçues de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), la Chambre des Métiers est désormais capable de présenter une vision plus dynamique de l'emploi dans l'Artisanat.

Le premier constat qu'on peut tirer de cette statistique sont les mouvements importants dans les deux sens : **l'augmentation nette de 2.181 salariés en 2021 résulte en effet de 30.633 recrutements et de 28.452 fins de contrats.** Ainsi, presque un tiers des contrats est renouvelé au cours d'une année. Ce taux s'élève à 23% pour l'économie en général.

En revanche, ce flux de main-d'œuvre n'a pas été épargné de l'impact de la crise sanitaire. En 2020, les recrutements atteignent seulement 93% du niveau de 2019, année lors de laquelle 31.503 recrutements ont eu lieu dans le secteur artisanal. En 2021, les recrutements ont presque atteint le niveau de 2019.

Or, la crise a eu un effet modérateur sur les fins de contrats. En effet, il y en a eu 4% de moins pendant la période allant de juillet 2019 à juin 2020 que sur les 12 mois précédents.

Néanmoins, entre juillet 2020 et juin 2021, les fins de contrats sont au même niveau qu'avant la crise sanitaire avec 28.655 unités.

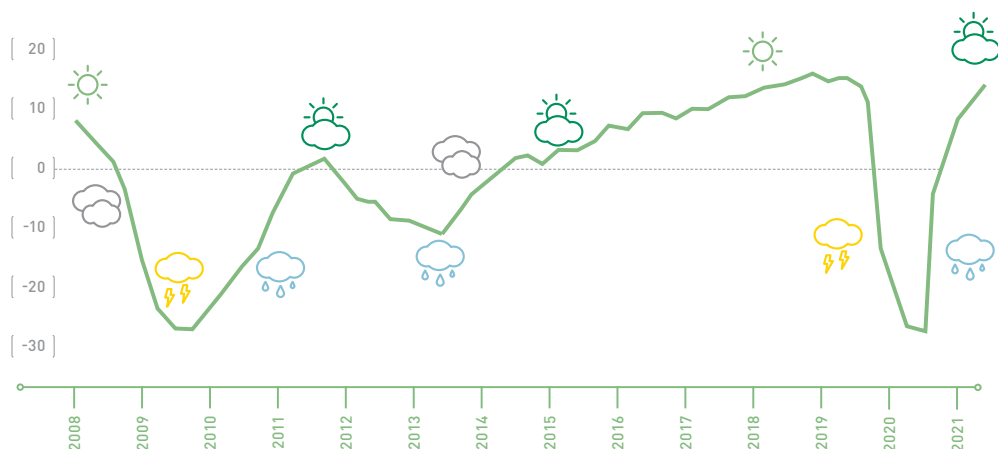
Ce ralentissement de contrats qui se sont terminés n'a cependant pas eu d'impact sur les départs en retraite, tout au contraire. Les données montrent qu'en 2021, 1.627 salariés sont partis à la retraite. Un nombre qui augmente de 15% par rapport à l'année 2020, cette dernière se situant à peu près au même niveau que l'année 2019.

Un autre constat intéressant concerne la proportion de contrats à durée déterminée (CDD) et de contrats à durée indéterminée (CDI) dans les recrutements. Si en 2019, 29% des embauches ont été à durée déterminée, ce pourcentage a légèrement diminué pour s'établir à 27% en 2020 et 2021.

Les données de l'IGSS montrent également que les entreprises artisanales sont responsables pour 23% des recrutements effectués en 2021 dans l'ensemble de l'économie.

ÉVOLUTION CONJONCTURELLE : L'ARTISANAT POURSUIT SA RELANCE ...

INDICATEUR DE L'ACTIVITÉ DE L'ARTISANAT



L'axe des ordonnées représente le solde entre les réponses positives et négatives à la question de l'enquête de conjoncture concernant l'activité des entreprises (donc la différence entre le pourcentage de chefs d'entreprises déclarant une hausse de l'activité et ceux constatant une baisse).

La Chambre des Métiers réalise tous les trois mois une enquête conjoncturelle auprès de ses ressortissants. L'un des principaux indicateurs est le niveau d'activité qui permet d'évaluer la situation conjoncturelle.

Depuis 2013, l'activité de l'Artisanat a progressivement augmenté et s'est donc graduellement remise de la crise de 2008. Avec le début de la crise sanitaire du COVID-19, la situation s'est toutefois détériorée de façon notable. Au 2^e trimestre 2020, l'indicateur de l'activité a enregistré la chute la plus abrupte jamais observée depuis le lancement de l'enquête en 1986. Après de nouvelles baisses lors des trois trimestres subséquents, il s'est établi au 1^{er} trimestre 2021 à son niveau le plus bas jamais atteint.

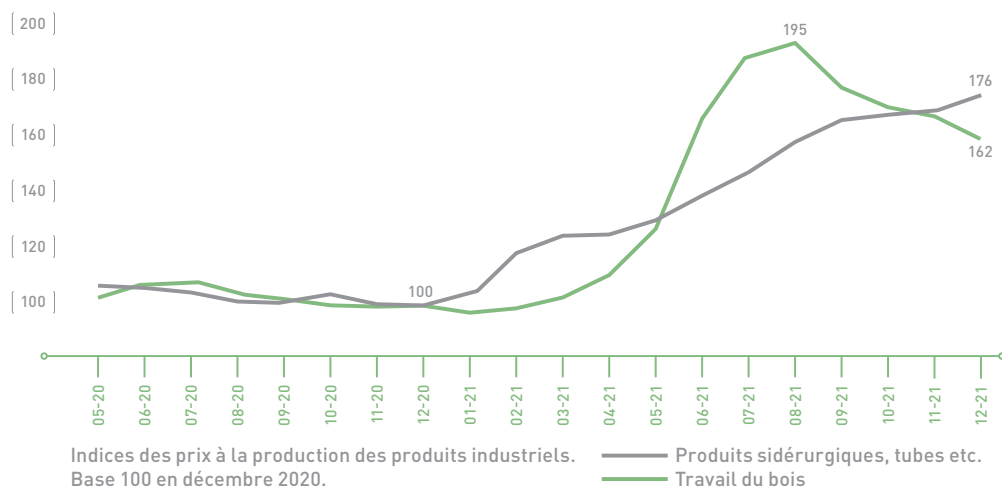
Depuis le 2^e trimestre 2021, la courbe montre une tendance ascendante de l'indicateur de l'activité. Cependant, il semble actuellement difficile de regagner le niveau d'avant-crise.

Les prévisions pour le début de l'année 2022 montrent l'incertitude qui règne auprès des patrons quant à une sortie rapide de crise.

Si en 2021 on constate une relance de l'activité de l'Artisanat dans son ensemble, il existe de grandes divergences au niveau sectoriel. **Les indicateurs de l'activité des groupes de la «Mode, Santé et Hygiène» (MSH), de la «Mécanique» et de la «Communication» restent encore bien en-dessous de leur moyenne décennale à la fin de l'année 2021.**

... QUI EST PERTURBÉE PAR DES TENDANCES INFLATIONNISTES EN 2021

EVOLUTION DU PRIX DE CERTAINS MATÉRIAUX



Depuis plus d'un an, un effet secondaire de la crise sanitaire s'est manifesté sous forme de **pénurie de matières premières et de matériaux, et par ricochet, d'une explosion de leurs prix.**

Les résultats d'une enquête spécifique de la Chambre des Métiers montrent que la pénurie de matériel et de marchandises persiste à la fin de l'année 2021. En effet, plus de la moitié des entreprises de la construction et de la mécanique s'en déclarent concernées.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution des prix de production industrielle du bois et de « produits sidérurgiques, tubes et autres produits de 1^{ère} transformation de l'acier ». Après avoir atteint son pic au mois d'août 2021, le prix du bois a baissé au cours des derniers mois et semble se stabiliser à un niveau élevé.

Quant au prix des produits sidérurgiques, leur prix n'a pas diminué, mais se stabilise également à un niveau élevé à la fin de l'année 2021.

Au mois d'octobre, l'échéance d'une tranche indiciaire a eu lieu, entraînant une majoration des salaires de 2,5%. Depuis, le taux d'inflation s'envole, notamment à cause du rebond des prix de l'énergie. Au vu des dernières prévisions en la matière, il est très probable que deux tranches indiciaires soient déclenchées en 2022.

Dans ce contexte inflationniste, qui devrait encore perdurer au regard des tensions sur la scène internationale, les entreprises se sentent prises entre le marteau et l'enclume, alors qu'elles sont directement affectées par la hausse des prix de leurs intrants et indirectement par la pression que l'inflation exerce sur les frais de personnel, transmise à travers l'échelle mobile des salaires.

L'ARTISANAT DÉPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE

	1990	2000	2010	2020	2021
Nombre de salariés ⁽¹⁾	34.146	46.756	68.261	92.724	95.393
Résidents luxembourgeois	26%	21%	14%	13%	13%
Résidents étrangers	47%	43%	40%	34%	33%
Frontaliers luxembourgeois	-	-	1%	2%	2%
Frontaliers étrangers	27%	36%	45%	51%	52%
Salariés féminins	22%	23%	24%	26%	27%
Salariés masculins	78%	77%	76%	74%	73%

⁽¹⁾ Le nombre de frontaliers relatif à l'année 1990 a été estimé.

Les statistiques relatives à l'origine des salariés occupés dans l'Artisanat révèlent que la part des frontaliers passe de 27% en 1990 à 54% en 2021. Désormais, plus d'un salarié sur deux **ne réside pas au Luxembourg**. Parmi ceux-ci, 52% habitent la France, 27% l'Allemagne et 21% des frontaliers résident en Belgique.

En outre, la part des résidents étrangers diminue de 47% à 33% sur la période 1990-2021 face à l'explosion du nombre de travailleurs frontaliers.

Si la part des Luxembourgeois dans l'ensemble des salariés diminue de 26% à 15% au fil du temps, leur nombre augmente cependant en chiffres absolus.

Ces statistiques montrent d'un côté que le marché du travail luxembourgeois dépend de plus en plus de la main-d'œuvre étrangère. Ainsi, sur la toile de fond de la très importante hausse de l'emploi de la dernière décennie, l'écart entre la demande de salariés et l'offre de main-d'œuvre résidente s'est accru.

Si le nombre de salariés résidents augmente en moyenne de 2% par an sur la période 2008-2021, celui des frontaliers croît de 4%.

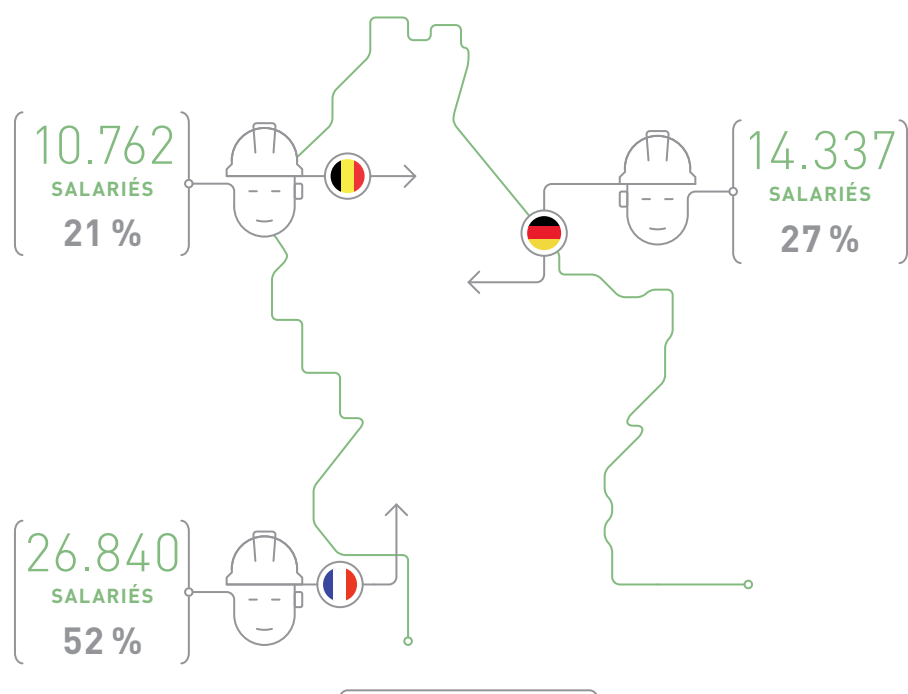
Face au **besoin de main-d'œuvre qualifiée**, il semble que ce réservoir de candidats potentiels touche à ses limites. Pour cette raison, il faudrait faciliter les conditions d'accueil de travailleurs issus d'autres pays de l'UE (p.ex. logement) ou au-delà.

Une autre piste à suivre face à ce besoin est l'augmentation du taux d'emploi féminin dans le secteur artisanal. La Chambre des Métiers plaide résolument en vue d'une orientation professionnelle basée sur les talents et capacités individuelles des jeunes femmes et hommes. Ainsi, il est important de briser les clichés et de lutter contre certains «stéréotypes de genres», afin de pousser la diversité dans le monde du travail.

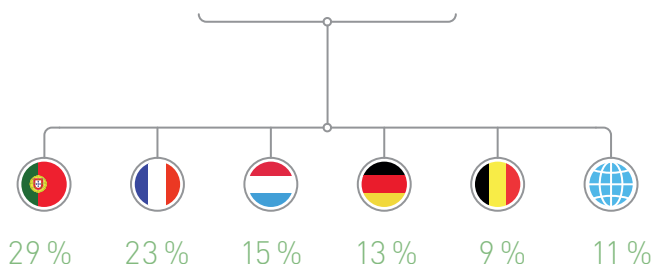
La part des femmes dans l'Artisanat augmente constamment, de 22% en 1990 à 27% en 2021. Cependant, de grands écarts entre les sexes persistent au niveau de certains clusters de l'Artisanat (cf. pp. 26-33). Le cluster «gros-œuvre & génie civil» compte 93% d'hommes et les «soins à la personne» 84% de femmes. Néanmoins, tous les clusters artisanaux sont devenus plus égalitaires. En 2008, les deux clusters précités ont été constitués de 95% d'hommes et de 88% de femmes respectivement.

L'ARTISANAT : VECTEUR D'INTÉGRATION

NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS ET SALARIÉS SELON LA NATIONALITÉ



L'ARTISANAT AU LUXEMBOURG 95.393 SALARIÉS

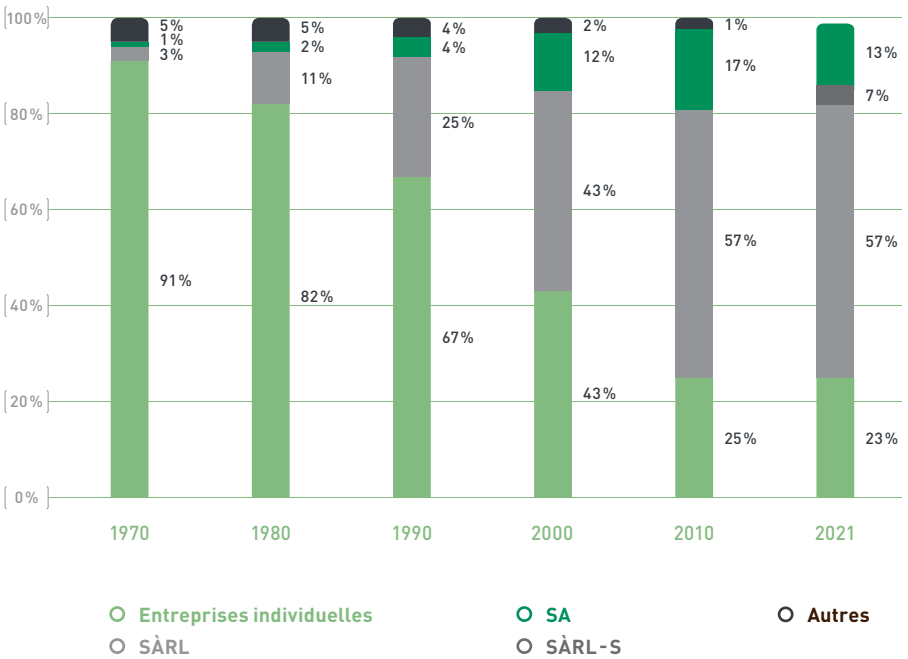


LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT

TYPE D'ENTREPRISE

NOMBRE D'ENTREPRISES

	1990	2000	2010	2020	2021
TOTAL	3.724	4.153	5.499	8.031	8.463
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	2.479	1.803	1.388	1.899	1.960
SOCIÉTÉS	1.245	2.350	4.111	6.132	6.503
DONT : SÀRL	943	1.765	3.159	4.614	4.804
SÀRL - SIMPLIFIÉES				455	604
SA	145	505	911	1.033	1.070
AUTRES	157	80	41	30	25



LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT

Entre 1970 et 2020, le statut juridique prédominant dans l'Artisanat subit de profondes mutations. Si par le passé, 9 entités sur 10 étaient des entreprises individuelles, actuellement moins d'une entreprise sur 4 revêt ce statut.

Parallèlement, on assiste encore à l'essor des sociétés de capitaux, surtout au cours des années 90 et 2000. C'est la forme juridique de la société à responsabilité limitée, «**SÀRL**», qui est la plus prisée, alors qu'elle est particulièrement bien adaptée à des **entreprises de taille plutôt réduite**.

Cependant, la société anonyme, «SA» connaît également un certain succès, bien qu'il soit beaucoup moins prononcé. Ceci tient au fait que la SA requiert une gestion administrative plus poussée, notamment en termes de contrôle financier, ce qui rend cette forme juridique plus onéreuse, particulièrement pour les PME.

Afin de stimuler l'esprit d'entreprise, une nouvelle forme de société a été créée en 2017, la SÀRL-S, qui se caractérise par un apport en capital minimum de 1 euro. En 2021, 7% de l'ensemble des entreprises artisanales revêtent ce statut juridique.

Pour certains types d'activités, cette simplification de l'accès à la création d'entreprise peut être bénéfique. Pourtant, avec un capital social quasiment inexistant, **la forme sociétaire de la SÀRL-S n'est pas adaptée aux modèles d'affaires de la plupart des activités artisanales**. Or, de plus en plus de créateurs d'entreprises optent pour cette forme de société, même si beaucoup d'entre eux envisagent le passage à une SÀRL «ordinaire» dès qu'ils auront accumulé le capital social nécessaire.

Dans les années à venir, il convient d'analyser la viabilité de ces sociétés. Il faut noter dans ce contexte que beaucoup d'entreprises artisanales ont un besoin accru en capital pour opérer les investissements nécessaires, obligeant souvent plusieurs associés à joindre leurs ressources financières pour créer ou reprendre une entreprise.

ARTISANAT : TROIS QUARTS DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »

PART DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES



% D'ENTREPRISES 2021



(0-9 SALARIÉS)



(10-49 SALARIÉS)



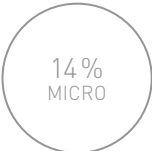
(50-249 SALARIÉS)



(PLUS DE 249 SALARIÉS)



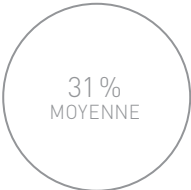
% DE SALARIÉS 2021



(0-9 SALARIÉS)



(10-49 SALARIÉS)



(50-249 SALARIÉS)



(PLUS DE 249 SALARIÉS)

TYPE D'ENTREPRISE

NOMBRE D'ENTREPRISES

	1990	2000	2010	2020	2021
TOTAL	3.724	4.153	5.499	8.031	8.463
MICRO (0-9 SALARIÉS)	2.946	3.116	4.052	6.179	6.533
SANS SALARIÉS	1.132	1.195	1.664	2.851	3.056
1-9 SALARIÉS	1.814	1.921	2.388	3.328	3.477
PETITE (10-49 SALARIÉS)	644	860	1.188	1.499	1.574
MOYENNE (50-249 SALARIÉS) ⁽¹⁾	134	164	231	313	315
GRANDE (PLUS DE 249 SALARIÉS)	-	13	28	40	41
TAILLE MÉDIANE	3	3	3	2	2

⁽¹⁾ Pour les années 1990, il s'agit de la classe de « plus de 49 salariés »

ARTISANAT : 80 % DES SALARIÉS OCCUPÉS PAR DES PME

La catégorie des «micro»-entreprises, employant entre 0 et 9 salariés représente avec 77% la grande majorité des entreprises artisanales, mais en revanche seulement 14 % des salariés. Or, on constate un changement au sein de cette catégorie, avec une progression de la part des entités n'employant pas de salariés, au détriment des entreprises employant de 1 à 9 collaborateurs. Ainsi, sur les dernières années, les entités sans salariés voient leur part monter de 29% en 2000 à 36 % en 2021. Une explication de ce phénomène se trouve notamment dans la dernière réforme du droit d'établissement, qui permet de combiner une occupation salariale avec une activité en tant qu'indépendant dans l'Artisanat, constellation impossible avant 2011. Parallèlement, la part des entreprises employant entre 1 et 9 collaborateurs se rétrécit de 46 % à 41 % entre 2000 et 2021.

La catégorie des «petite» entités occupant 10 à 49 salariés représente 19% des entreprises et 34 % de l'emploi.

Même si les 315 structures employant entre 50 et 249 collaborateurs représentent seulement 4% de l'ensemble des entreprises artisanales, elles emploient avec 31 % des salariés, presque autant que les 1.574 petites entreprises.

Les PME^[2] représentent 99,5% des entreprises et 8 salariés sur 10 dans l'Artisanat.

S'il existe seulement 41 entreprises artisanales occupant plus de 249 salariés (0,5%), elles occupent toutefois 21 % des salariés.

Il en résulte qu'en 2021, l'entreprise médiane compte 2 salariés. Ainsi, en termes d'effectifs, la moitié des entreprises se situe en dessous de la médiane et l'autre moitié au-dessus.

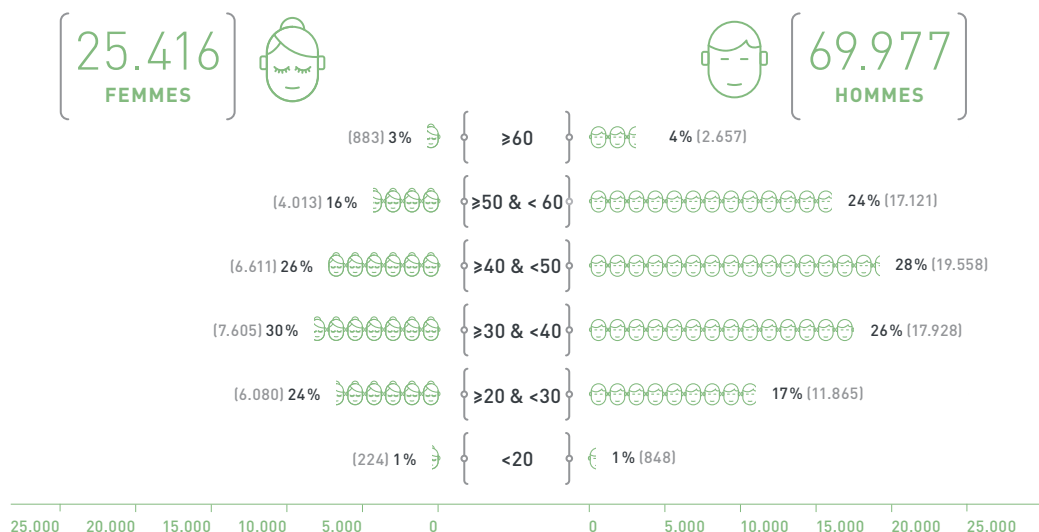
Ce sont surtout les grandes entreprises qui tirent la taille moyenne des entreprises artisanales vers le haut. Elle s'élève à 11 salariés. Une comparaison au niveau de la Grande Région montre qu'en moyenne, les entreprises luxembourgeoises sont plus grandes que celles de la Sarre (6 pers.), de la Rhénanie-Palatinat (5 pers.) de la Lorraine (3 pers.) et de la Wallonie (3 pers.)^[3].

^[2] Les PME se composent des «micro», petites et moyennes entreprises

^[3] Source: Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région, 2020

LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE : UN DÉFI POUR L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS



Selon une enquête de la Chambre des Métiers menée en 2019, beaucoup d'entreprises artisanales ont des difficultés à trouver les profils qualifiés adéquats. Ce besoin en main-d'œuvre est, d'un côté, la résultante de la création de nouveaux postes, vu l'apparition de nouveaux modèles d'affaires. La crise sanitaire n'a guère changé la donne pour l'Artisanat même si la situation change d'un corps de métiers à l'autre. Par ailleurs, la crise a accéléré le besoin en solutions numériques des entreprises, par exemple en raison du télétravail du personnel administratif.

D'un autre côté, les entreprises ont dû prévoir le remplacement des 1.627 salariés partant en retraite en 2021 ou de ceux qui ont été débauchés par d'autres secteurs économiques (industrie, secteur public, ...).

En outre, la pyramide des âges des salariés montre que sur les dix prochaines années,

entre 22.000 et 25.000 personnes partant en retraite devront être remplacées dans le secteur de l'Artisanat ; soit un quart des salariés actuels.

Il en résulte un défi non-négligeable de transmission du savoir-faire à la nouvelle génération.

La catégorie de salariés dépassant les 50 ans est d'une grande utilité pour l'entreprise. Ayant accumulé une expérience professionnelle considérable tout au long de leur carrière, les salariés âgés peuvent remplir des fonctions de «tutorat» ou de «mentoring» en vue d'orienter les autres salariés présentant une ancienneté moindre. **L'aspect de «transmission de savoir-faire» joue par ailleurs un rôle important surtout dans le contexte de l'apprentissage artisanal où le «tutorat» constitue un élément-clé.**

L'ARTISANAT OFFRE DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE

L'ARTISANAT : UNE MULTITUDE DE CARRIÈRES

CLQ = Cadre luxembourgeois des Qualifications
équivalent au EQF

(European Qualification Framework)

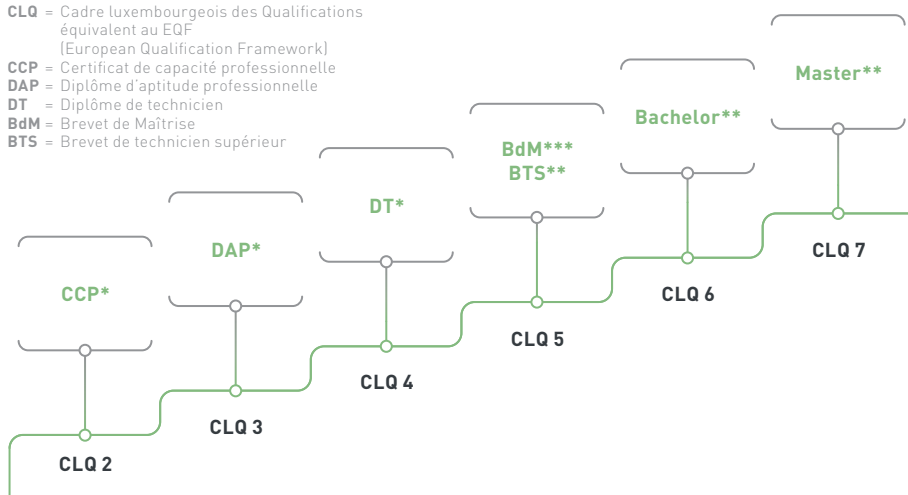
CCP = Certificat de capacité professionnelle

DAP = Diplôme d'aptitude professionnelle

DT = Diplôme de technicien

BdM = Brevet de Maîtrise

BTS = Brevet de technicien supérieur



L'Artisanat a besoin de créateurs et de repreneurs d'entreprises dynamiques, de profils forts et surtout de jeunes talents motivés.

L'Artisanat peut offrir de réelles perspectives de carrière.

Le CCP - Certificat de Capacité Professionnelle, le DAP - Diplôme d'Aptitude Professionnelle ou encore le DT - Diplôme de Technicien sont les tremplins permettant d'acquérir une première qualification dans l'Artisanat.

La formation menant au Brevet de Maîtrise (BdM) est la formation par excellence pour les futurs entrepreneurs et responsables au sein d'une entreprise artisanale.

Les entreprises artisanales occupent par ailleurs des comptables, juristes, ingénieurs, dessinateurs, ou encore des graphistes, et offrent ainsi d'innombrables possibilités de développement professionnel.

De plus, tous les diplômes permettent d'acquérir les compétences spécifiques requises pour pouvoir progresser dans une entreprise artisanale, occuper un poste à responsabilité, voire créer ou reprendre une entreprise artisanale.

L'Artisanat est aussi ouvert aux personnes qui n'ont pas suivi un parcours classique via un apprentissage, mais qui souhaitent réorienter leur carrière professionnelle et trouver satisfaction dans un métier leur permettant de réaliser des projets concrets.

* Formation organisée en partenariat avec la Chambre des Métiers

** Formation organisée par un établissement d'enseignement (secondaire ou supérieur public ou privé, national ou étranger)

*** Formation organisée par la Chambre des Métiers

LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

L'APPRENTISSAGE : LA VOIE DE PRÉDILECTION POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET MANUELLES

Le DAP constitue la formation de référence en matière de qualification des collaborateurs. C'est LA formation dont les entreprises ont besoin pour être à même de fournir au client un travail artisanal de qualité, réalisé dans les règles de l'art.

Par la réforme de la législation sur la formation professionnelle en 2008, le certificat de capacité professionnelle (CCP) et le diplôme de technicien (DT) sont venus s'ajouter au DAP.

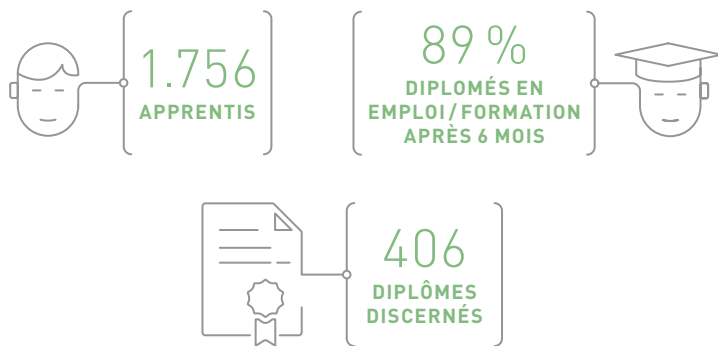
Le CCP constitue une ouverture «vers le bas» de la carrière dans l'Artisanat dans le sens qu'il permet aux moins qualifiés qui ne remplissent pas les conditions d'accès au DAP d'entamer une formation professionnelle, d'acquérir une qualification de base et de décrocher un ticket d'entrée dans la vie professionnelle.

Le DT constitue une offre soit alternative, soit supplémentaire au DAP qui se limite à un nombre restreint de métiers artisanaux.

1.756 apprentis (sans candidats DT qui évoluent en milieu scolaire avec périodes de stage sous le statut d'élève) étaient inscrits en 2021 au rôle de l'apprentissage artisanal de la Chambre des Métiers. **En dépit de la crise sanitaire, ce nombre fut stable en comparaison avec les années précédentes. Une aide financière exceptionnelle dans l'apprentissage a été mise en place pour inciter les entreprises à continuer à former des apprentis. L'Artisanat est ainsi la «1^{ère} Entreprise formatrice» du pays.**

89% des diplômés de l'apprentissage artisanal trouvent un emploi endéans 6 mois ou continuent leur formation.

CHIFFRES-CLÉS DE L'APPRENTISSAGE



LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

LE BREVET DE MAÎTRISE : LA FORMATION ULTIME ET D'EXCELLENCE DANS L'ARTISANAT

Le Brevet de Maîtrise est la formation de référence en matière de création d'entreprise et de formation d'apprentis. C'est LA formation qui fournit les compétences théoriques, pratiques et pédagogiques indispensables pour créer et gérer une entreprise et pour transmettre ses savoir-être et ses savoir-faire à la génération suivante.

L'année 2021, tout comme 2020, a été impactée par la situation sanitaire. Ainsi de nombreux cours et examens ont dû être reportés et réorganisés. Malgré cela, le nombre de nouveaux candidats inscrits a connu une hausse notable se situant à 199. Au total 473 candidats se sont inscrits pour l'année académique 2020/2021 aux cours préparatoires du Brevet de Maîtrise.

Actuellement, 30 Brevets de Maîtrise sont offerts dans une logique métier.

Par ailleurs, **le processus de restructuration des brevets de maîtrise s'est poursuivi en 2021 avec le lancement du Brevet de Maîtrise «Toiture».**

Une quinzaine de nouveaux Brevets, conçus par domaines d'activités, seront ainsi offerts au terme du processus de réforme qui se poursuivra durant les prochaines années.

L'objectif ultime étant de renforcer la qualité et l'attractivité du Brevet de Maîtrise et de le positionner en tant que formation de référence pour futurs entrepreneurs du secteur de l'Artisanat.

Actuellement, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'est engagé dans un processus visant une réforme en profondeur du cadre légal du Brevet de Maîtrise. La Chambre des Métiers est étroitement associée aux réflexions et aux travaux en cours.

CHIFFRES-CLÉS DU BREVET DE MAÎTRISE



⁽¹⁾ Cours organisés par la Chambre des Métiers pour l'année académique 2020/2021 (cours techniques et de gestion)

LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

LE « MODÈLE ARTISANAT »

Le traditionnel « Modèle Artisanat » se traduit par l'équation suivante : DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) – Brevet de Maîtrise – Création d'entreprise/ Formation d'apprentis. Par le biais de ce modèle, l'Artisanat a longtemps su et pu assurer sa propre relève, son développement et la pérennisation du secteur.

Aujourd'hui cependant, le traditionnel « Modèle Artisanat » ne peut plus répondre

à lui seul au besoin sans cesse croissant de main-d'œuvre qualifiée. Il est donc devenu impératif de le désenclaver et de l'ouvrir progressivement à d'autres voies de formation et de qualification. Actuellement, il sert de cadre de référence permettant un accès structuré et coordonné dans le secteur également pour les personnes ayant opté à l'origine pour d'autres parcours scolaires et professionnels.

OUVERTURE VERS UN NIVEAU DE QUALIFICATION SUPÉRIEUR

Pour motiver les jeunes à s'engager dans la carrière Artisanat, il s'est avéré nécessaire d'ouvrir également des perspectives «vers le haut», c'est-à-dire des perspectives de développement personnel et de carrière professionnelle.

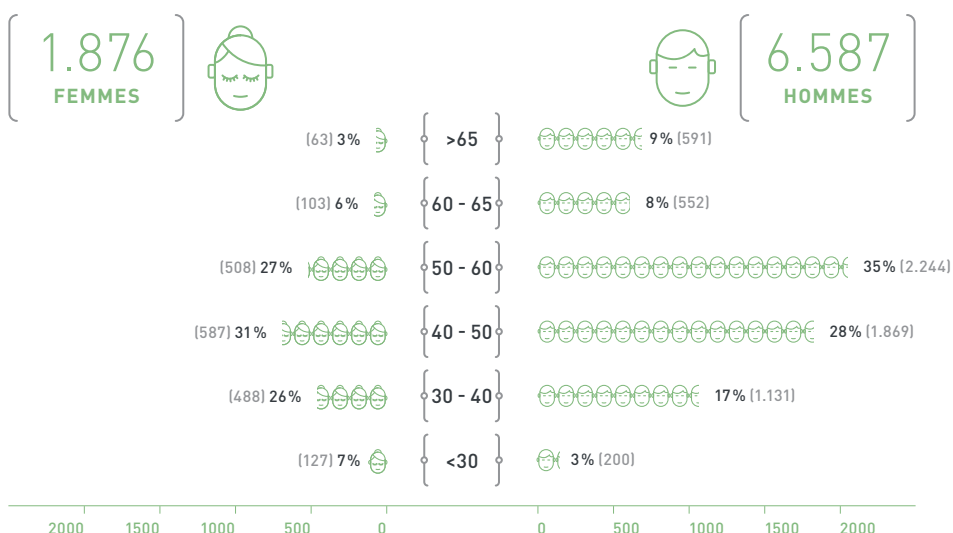
Ainsi, plusieurs brevets de technicien supérieur (BTS) ont été mis en place dans le courant des dernières années notamment dans les domaines du bois, de la construction, de l'imprimerie et de la serrurerie. La Chambre des Métiers travaille à élargir cet éventail de formations supérieures par une offre «ad hoc» de formations de type BTS, Bachelor et Master dans le cadre de collaborations transfrontalières.

C'est dans ce contexte qu'un véritable modèle «en escalier» est en train d'être mis en place, comprenant les premiers éléments d'une offre de formation supérieure, ainsi que des passerelles systématiques permettant l'accès d'un niveau de qualification soit vers un niveau de qualification parallèle, soit vers un niveau de qualification supérieur.

Ce modèle s'inscrit à la fois dans le processus de l'apprentissage tout au long de la vie ou «Lifelong Learning» et dans le cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ) (cf. p.19).

TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN VECTEUR ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES GÉRANTS



En 2021, **plus de 1.300 chefs d'entreprise ont passé le cap des 60 ans. Ces gérants sont susceptibles d'entamer la recherche d'un successeur et de préparer l'entreprise ainsi que les salariés concernés et le repreneur potentiel à la transmission/reprise de l'entreprise.**

Alors que près de 15.000 salariés seront potentiellement concernés dans un futur proche, cette régénération du tissu économique constitue un sujet essentiel pour l'Artisanat.

Ainsi, afin de mettre en contact les cédants et les repreneurs potentiels en toute discrétion, la Chambre des Métiers a mis en place une bourse d'entreprises, intégrée dans la bourse d'entreprise commune nationale.

Plus d'informations sous :

<https://www.yde.lu/transmission/bourses-d-entreprises>

<https://businesstransfer.lu/>

À plus long terme, ce sont même 48% des chefs d'entreprises, ayant atteint un âge de 50 ans ou plus, qui seront susceptibles d'être confrontés à la question de la transmission d'entreprise. En 2021, ces entreprises occupent 54% de l'ensemble des salariés.

Une analyse historique du sexe des chefs d'entreprise (1980 - 2021) présente une évolution positive remarquable : alors qu'en 1980, seulement 6% des gérants étaient de sexe féminin, en 2021 la part des gérants féminins représente 22%.

La pyramide des âges des gérants révèle aussi que les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes. Si les gérants masculins ont 50 ans en moyenne, les gérantes ont plus de 4 ans de moins.

LES ENTREPRISES

TRIPLANT DE TAILLE APRÈS 5 ANS

	LORS DE LA CRÉATION	SITUATION APRÈS		
		1 AN	3 ANS	5 ANS
Taux d'entreprises actives ⁽¹⁾	100%	94%	77%	68%
Taille moyenne ⁽²⁾	2	3	5	6

⁽¹⁾ Entreprises créées en 2016, toujours en vie en 2017, 2019 et 2021.

⁽²⁾ Emploi moyen des entreprises créées en 2016, toujours en vie en 2017, 2019 et 2021

Le taux d'entreprises actives représente le pourcentage d'entreprises qui sont encore en activité 1, 3 ou 5 années après leur création. Pour les entreprises artisanales qui se sont constituées en 2016, il se situe à 68 % ; en d'autres termes, 234 des 346 entreprises créées en 2016 sont toujours actives en 2021. Au moment de la création, ces entreprises occupent en moyenne 2 personnes. Après 5 ans d'activité, la taille moyenne s'élève déjà à 6 personnes.

En général, **les entreprises artisanales s'avèrent être robustes. Une raison semble résider dans les exigences de qualification pour s'établir dans l'Artisanat.** Ainsi, le droit d'établissement requiert un certain niveau de qualification pour la création ou la reprise d'une entreprise artisanale. Cependant, une récente libéralisation de cette législation qui supprime l'interdiction d'exercer une activité artisanale à titre accessoire a abouti à une plus grande volatilité au niveau de la démographie des entreprises.

Si dans ce calcul, les SÀRL-S ne sont pas encore incluses, comme ce statut juridique n'a été créé qu'en 2017, ce changement du droit des sociétés risque d'avoir une influence sur les statistiques futures.

Ce taux d'entreprises actives de 68 % après 5 ans se situe au-dessus de la moyenne des années 2007-2016, s'établissant à 64 %.

Il faut noter que certains indépendants débutant leur activité en tant qu'entreprise individuelle décident de créer ultérieurement une société lorsque le volume des affaires augmente, et ce afin de bénéficier des atouts d'une société de capitaux. Dans ce cas, la méthodologie retenue par la Chambre des Métiers considère l'entreprise individuelle et la société de capitaux comme une entité, la seconde prenant la relève de la première.

RÉORGANISATION

DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN CLUSTERS

AUTORISATION PAR ENTREPRISE	2010		2021	
	ENTREPRISES	EMPLOI	ENTREPRISES	EMPLOI
1	74 %	62 %	65 %	51 %
2	18 %	24 %	20 %	24 %
3	4 %	8 %	6 %	10 %
>3	3 %	6 %	9 %	15 %

Avec les réformes du droit d'établissement, il est à observer que **les entreprises artisanales couvrent une palette de plus en plus large d'activités pour répondre à la demande de la clientèle**, désireuse de réduire au minimum le nombre d'intervenants nécessaires pour l'exécution de travaux ou l'offre de services spécifiques.

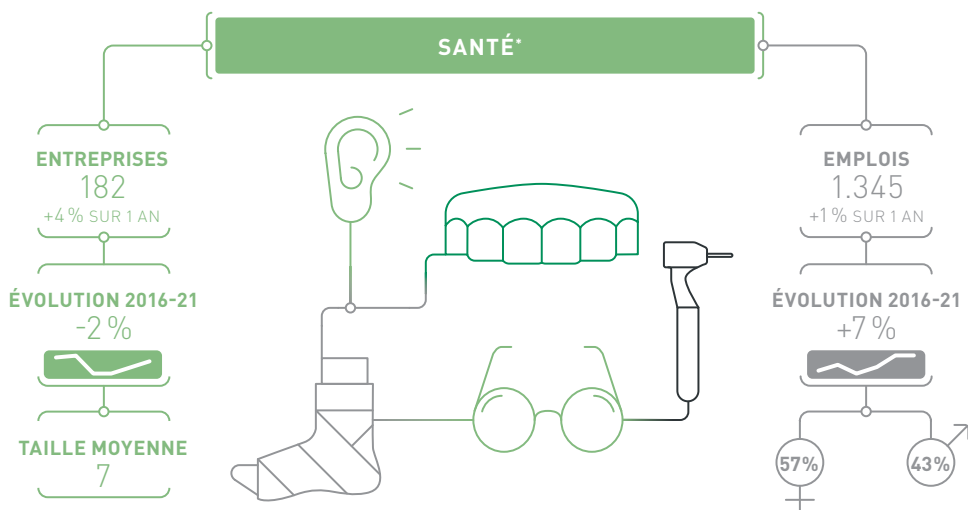
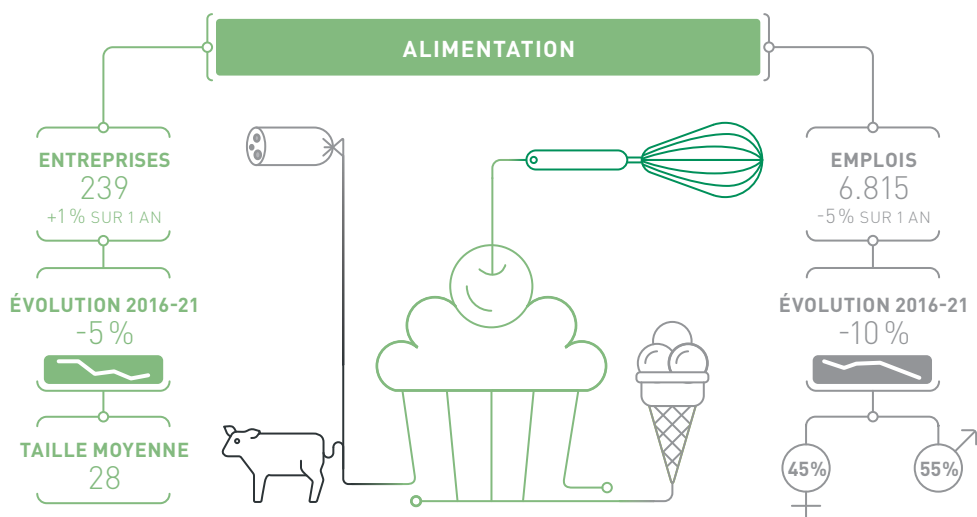
Par conséquent, en 2021, une entreprise sur trois détient deux autorisations d'établissement ou plus. Représentant presque la moitié de l'emploi, ces entreprises sont, en moyenne, de taille plus importante que celles qui possèdent uniquement une autorisation.

En considérant cette tendance, la Chambre des Métiers a réagi pour adapter la méthode d'élaboration des statistiques de l'Artisanat de façon à prendre en compte le phénomène de la pluralité des autorisations détenues par une même entreprise :

- en fonction de la connexité des autorisations, 16 clusters de l'Artisanat regroupant des autorisations apparentées ont été définis;
- en fonction des autorisations détenues par une entreprise, l'emploi est, le cas échéant, réparti sur plusieurs clusters.

LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT

Les clusters représentent une nouvelle méthode d'élaboration des statistiques de l'Artisanat qui a été développée en 2019 par la Chambre des Métiers. Plus d'informations sur ce concept et sur d'autres statistiques concernant l'Artisanat sont disponibles sur www.cdm.lu/artisanat/chiffres-et-statistiques



* Le métier de podologue ne figure plus parmi les activités artisanales. En faisant abstraction du métier de podologue, le nombre d'entreprises aurait augmenté de 9% et les salariés de 10% entre 2016 et 2021.

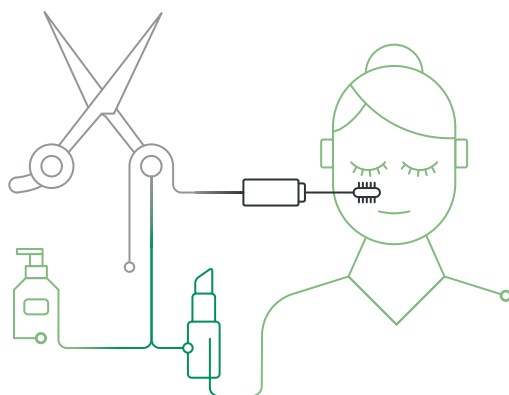
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT

SOINS À LA PERSONNE

ENTREPRISES
1.168
+1% SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21
+15%

TAILLE MOYENNE
3



EMPLOIS
3.967
-2% SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21
+0%



MODE

ENTREPRISES
210
-1% SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21
+8%

TAILLE MOYENNE
4

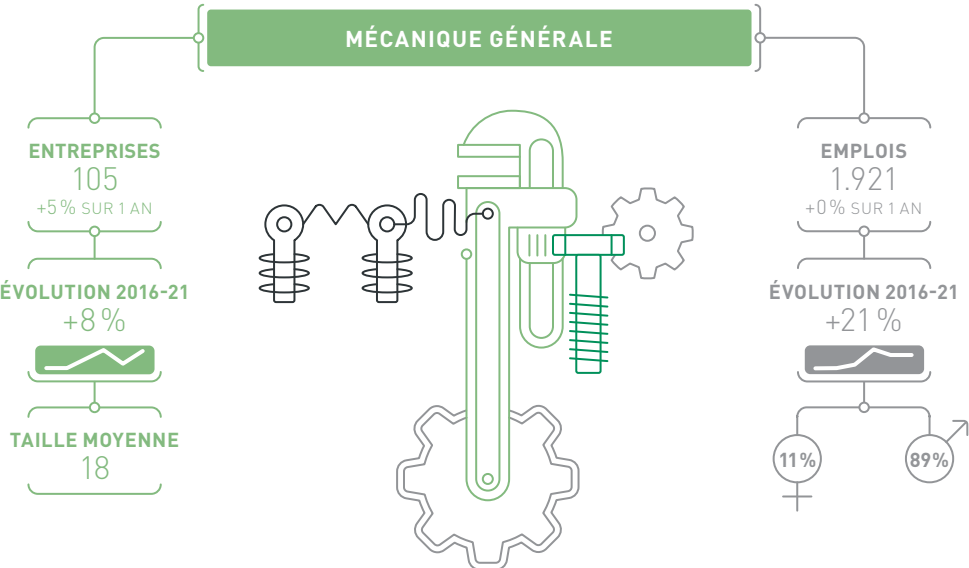
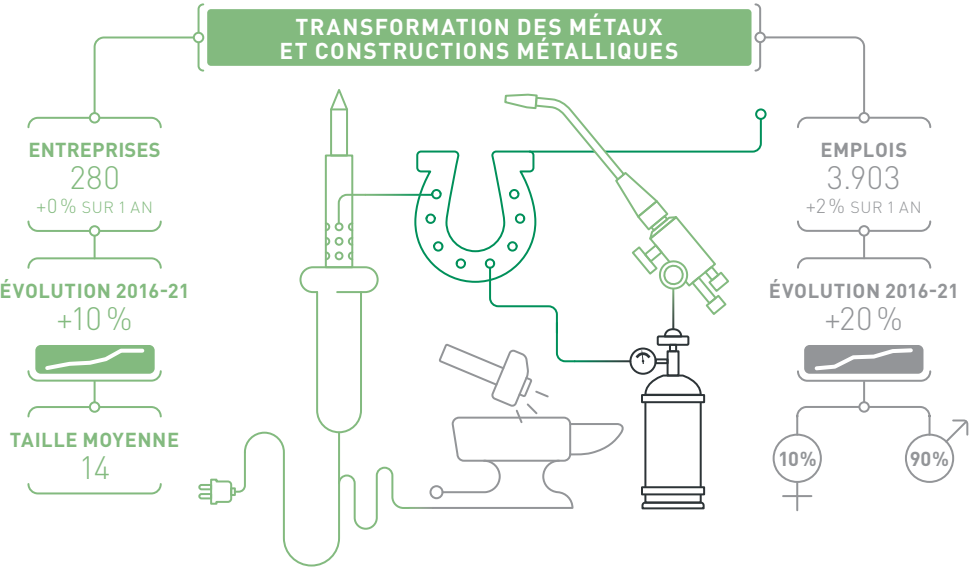


EMPLOIS
771
+3% SUR 1 AN

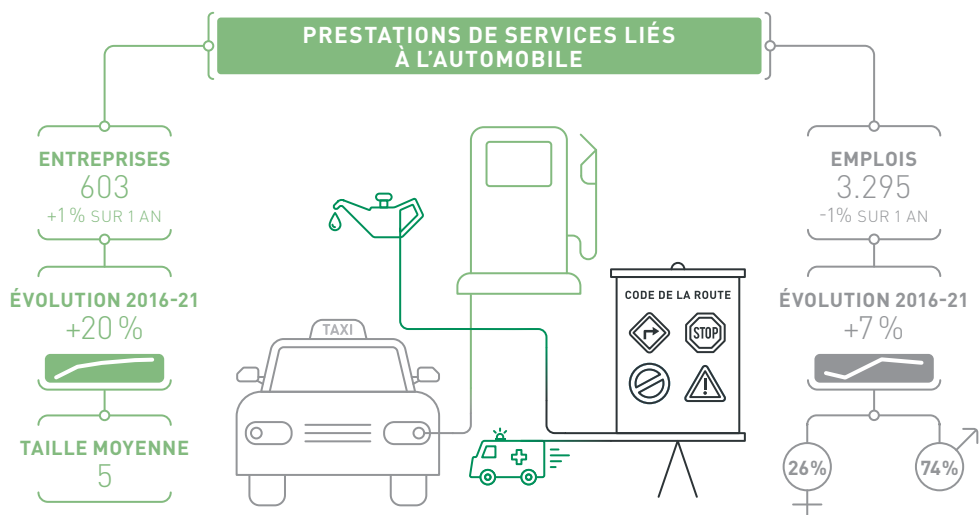
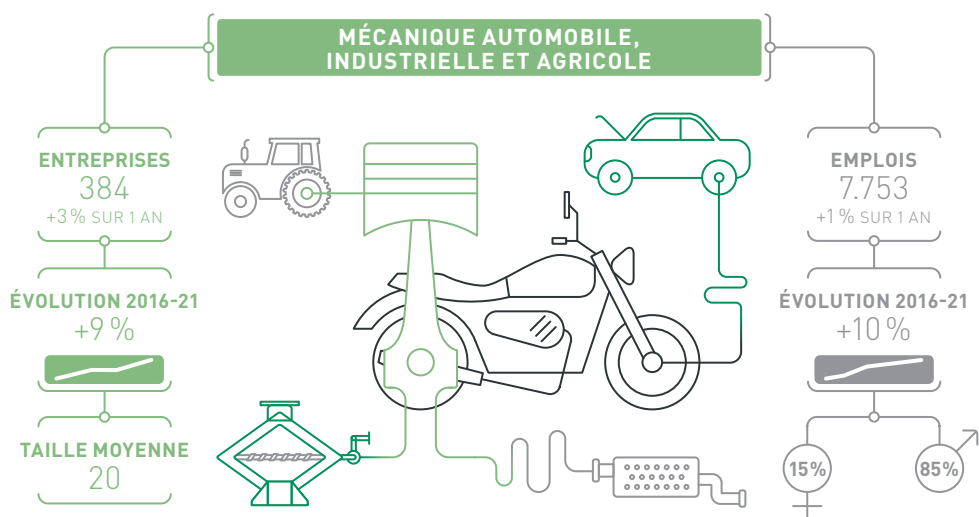
ÉVOLUTION 2016-21
-4%



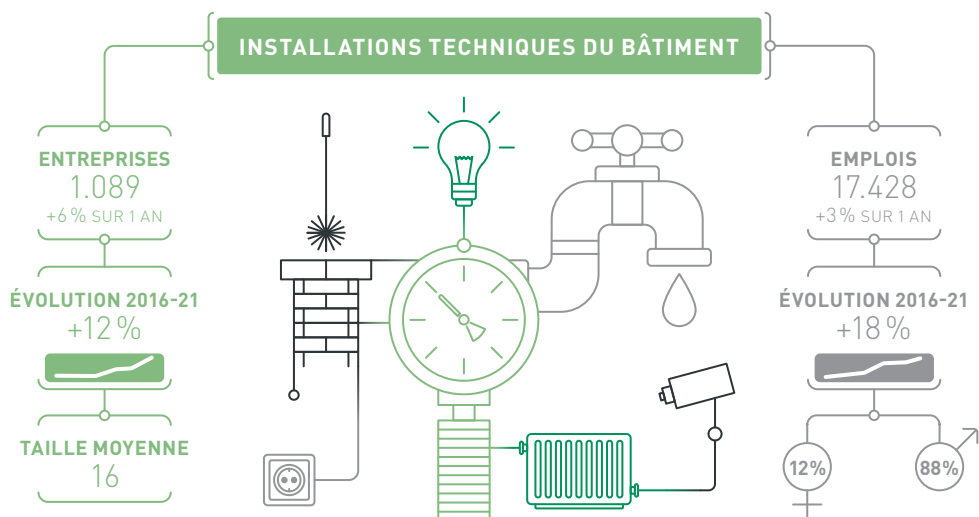
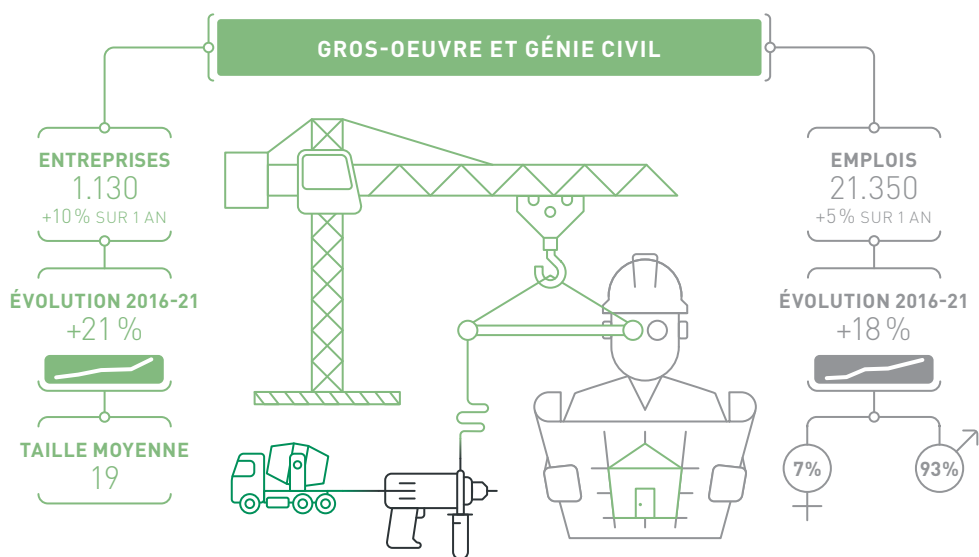
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



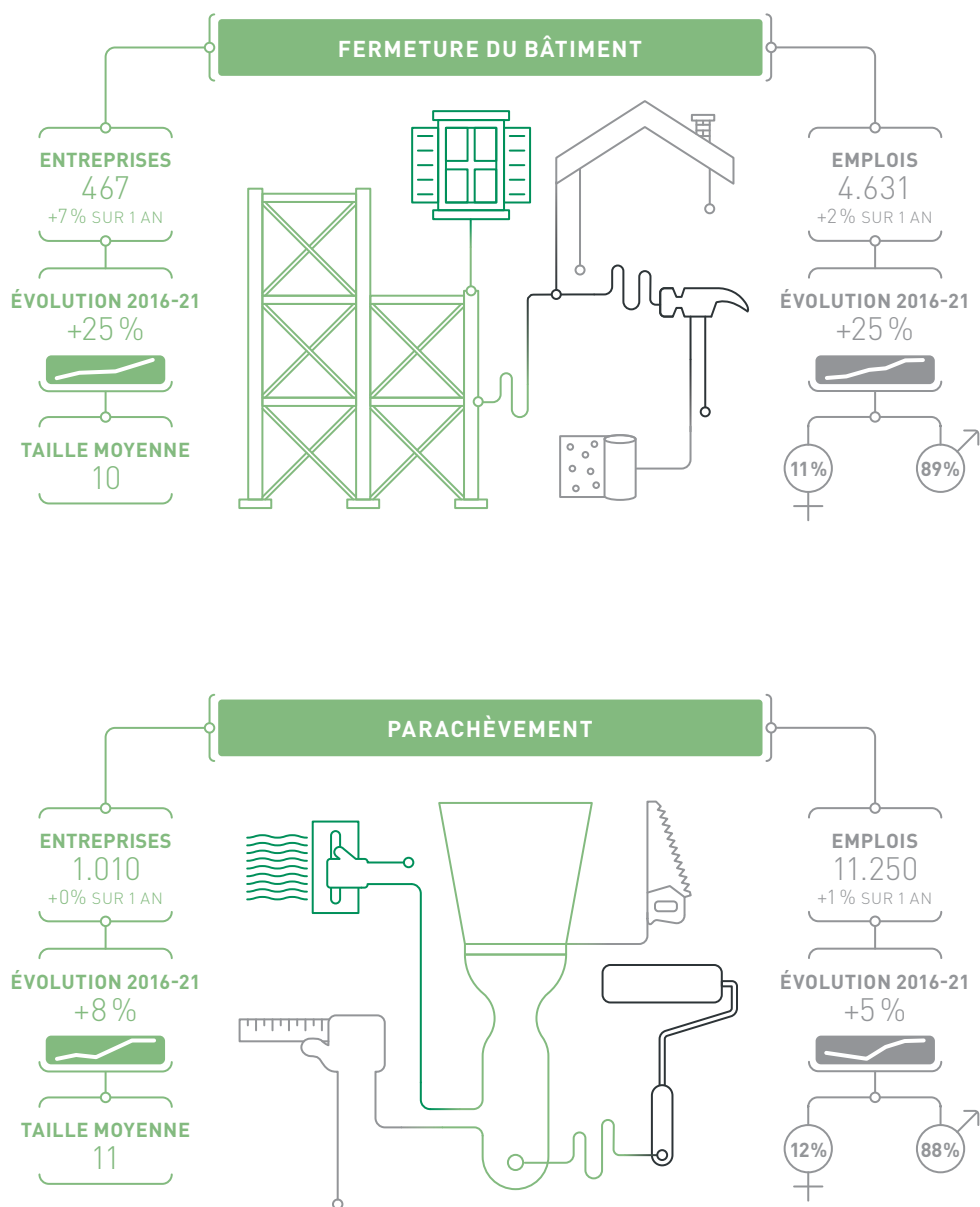
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT

NETTOYAGE DU BÂTIMENT

ENTREPRISES

415

+16 % SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21

+71 %



TAILLE MOYENNE

34



EMPLOIS

14.284

+8 % SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21

+21 %



76%

24%

FLEURISTE ET PAYSAGISTE

ENTREPRISES

305

+8 % SUR 1 AN

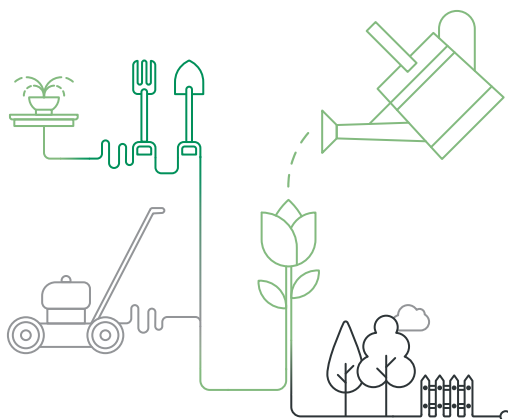
ÉVOLUTION 2016-21

+43 %



TAILLE MOYENNE

5



EMPLOIS

1.612

+16 % SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21

+62 %



25%

75%

LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT

COMMUNICATION, MULTIMÉDIA ET SPECTACLE

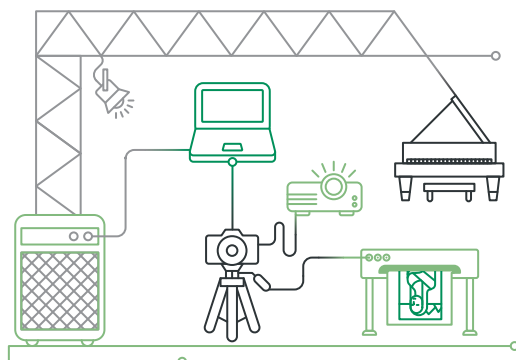
ENTREPRISES
644

+14 % SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21
+69 %



TAILLE MOYENNE
3



EMPLOIS
1.819

+10 % SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21
+18 %



ARTISANAT D'ART ET ACTIVITÉS DIVERSES

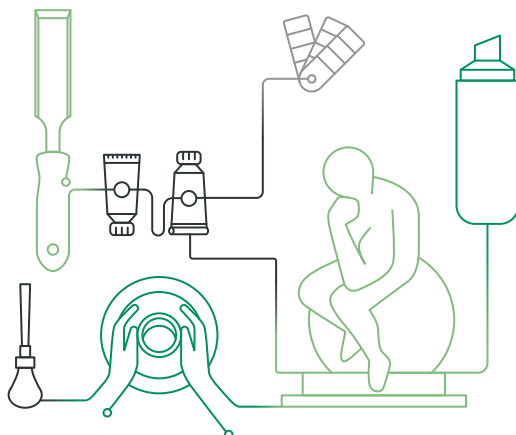
ENTREPRISES
234

+20 % SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21
+88 %



TAILLE MOYENNE
2



EMPLOIS
416

+12 % SUR 1 AN

ÉVOLUTION 2016-21
+54 %



ANNEXE : LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



ALIMENTATION

- Boulanger-pâtissier
- Boucher
- Traiteur
- Fabricant de glaces, de gaufres et de crêpes
- Meunier
- Chevillard-abatteur de bestiaux
- Fabricant de salaisons et de tripes



SANTÉ

- Opticien-optométriste
- Audio-prothésiste
- Prothésiste-dentaire
- Orthopédiste-cordonnier-bandagiste
- Podologue (jusqu'en 2017)
- Cordonnier réparateur
- Mécanicien de matériel médico-chirurgical



SOINS À LA PERSONNE

- Coiffeur
- Esthéticien
- Pédicure
- Manucure-maquilleur



MODE

- Styliste
- Retoucheur de vêtements
- Nettoyeur à sec-blanchisseur
- Horloger
- Bijoutier-orfèvre

ANNEXE : LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



TRANSFORMATION DES MÉTAUX & CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

- Forgeron
- Maréchal ferrant
- Galvaniseur
- Entrepreneur de traitement de surfaces métalliques
- Chaudronnier-constructeur de réservoirs et de pièces en tôle
- Entrepreneur de constructions métalliques
- Fabricant de panneaux de signalisation et de plaques d'immatriculation



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

- Mécanicien en mécanique générale
- Armurier
- Bobineur
- Affûteur d'outils
- Constructeur de fours de production



MÉCANIQUE AUTOMOBILE, INDUSTRIEL ET AGRICOLE

- Mécanicien de machines et de matériels industriels et de la construction
- Mécatronicien d'autos et de motos
- Constructeur-réparateur de carrosseries
- Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles
- Constructeur-réparateur de bateaux
- Vulcanisateur
- Débosseleur-peintre de véhicules



PRESTATION DE SERVICE LIÉE À L'AUTOMOBILE

- Exploitant d'auto-école
- Expert en automobiles
- Loueur de taxis et de voitures de location
- Loueur d'ambulances
- Exploitant d'une station de services pour véhicules

ANNEXE : LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



GROS-OEUVRE ET GÉNIE CIVIL

- Entrepreneur de construction et de génie civil
- Entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité
- Entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage-poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé
- Entrepreneur de forage et d'ancrage
- Confectionneur de chapes



INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

- Installateur chauffage-sanitaire-frigoriste
- Réparateur de machines domestiques, de jeux et d'automates
- Électricien
- Installateur d'ascenseurs, de monte-charges, d'escaliers mécaniques et de matériel de manutention
- Fumiste
- Installateur d'enseignes lumineuses
- Recycleur d'équipements électriques et électroniques
- Ramoneur-nettoyeur de toitures
- Installateur d'équipements électroniques
- Installateur de systèmes d'alarme et de sécurité



FERMETURE DU BÂTIMENT

- Charpentier-couvre-ferblantier
- Installateur de mesures de sécurité en altitude
- Monteur d'échafaudages
- Poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués
- Poseur de systèmes de protection solaire
- Vitrier-miroitier
- Fabricant-poseur de volets et de jalousies



PARACHÈVEMENT

- Carreleur-marbrier-tailleur de pierres
- Menuisier-ébéniste
- Peintre-plafonneur-façadier
- Poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets
- Constructeur-poseur de cheminées et de poêles en faïences
- Décorateur d'intérieur



NETTOYAGE DU BÂTIMENT

- Nettoyeur de bâtiments et de monuments

ANNEXE : LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



FLEURISTE ET PAYSAGISTE

- Entrepreneur paysagiste
- Fleuriste



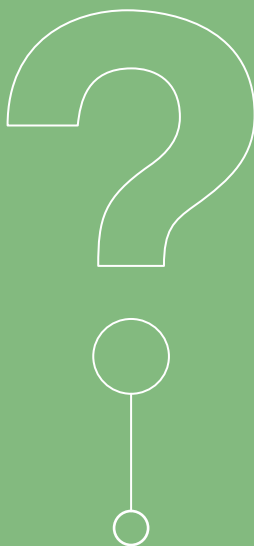
COMMUNICATION, MULTIMÉDIA ET SPECTACLE

- Imprimeur-sérigraphe
- Exploitant d'un atelier graphique
- Photographe
- Fabricant-réparateur d'instruments de musique
- Accordeur d'instruments de musique
- Opérateur de lumière et d'éclairage
- Réalisateur de décors de théâtre, de cinéma et de télévision
- Maquettiste
- Relieur
- Cartonnier
- Opérateur de son



MÉTIERS DE L'ART ET ACTIVITÉS ARTISANALES DIVERSES

- Entrepreneur de pompes funèbres
- Activités artisanales travaillant le bois
 - Peintre laqueur sur bois; Encadreur; Sculpteur-tourneur sur bois
- Activités artisanales travaillant le métal
 - Graveur; Repousseur sur métaux; Étameur; Fondeur d'art; Fabricant d'articles de fausse-bijouterie; Ferronnier d'art; Activités artisanales d'art diverses travaillant le métal
- Activités artisanales travaillant les minéraux
 - Souffleur de verre; Tailleur-graveur sur verre et cristal; Potier-céramiste; Émailleur; Vitrier d'art; Sculpteur de pierres; Mosaïste; Activités artisanales d'art diverses travaillant les minéraux
- Activités artisanales travaillant les fibres
 - Tisserand; Lissier; Brodeur; Tricoteur; Activités artisanales d'art diverses travaillant les fibres
- Activités artisanales travaillant les matériaux divers
 - Fabricant de jouets et d'objets de souvenirs; Constructeur de cadrans solaires; Cirier; Rempailleur-vannier; Fabricant de fleurs artificielles; Fabricant d'ornements d'église; Relieur d'art



**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
CHIFFRÉES DE L'ARTISANAT SUR**

www.cdm.lu/artisanat/chiffres-et-statistiques

www.yde.lu
www.handsup.lu
www.handwierk.lu

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg
T : (+352) 42 67 67-1 · F : (+352) 42 67 87
E : economie@cdm.lu

Vous êtes entre de bonnes mains.

**MAKE
SHAPE
CREATE**
#MakersOfLuxembourg

M **CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG